



Les trophées de la création et de la communication digitale de l'industrie musicale

Jeudi 10 décembre 2020 | 17H

sur

www.socialmusicawards.com



CONCEPT

Grâce à l'essor du streaming, l'industrie musicale profite enfin de la révolution numérique et renoue avec la croissance. Les opérations de communication des acteurs culturels et économiques s'adaptent à de nouveaux comportements encouragés par les réseaux sociaux : la prescription, la personnalisation, la mobilité et le partage sont les maîtres mots de ce nouveau paradigme. Afin d'accompagner cette évolution, **Yves-Michel Aklé** fonde en 2019 la plateforme « **Social Music Café** » dédiée aux stratégies social media créatives et aux innovations technologiques de l'industrie musicale. Constatant la vitalité des créations et des dispositifs mis en oeuvre, il décide de les célébrer en créant, avec **Emily Gonneau**, directrice de **Nüagency** et autrice du livre « **L'Artiste, le numérique et la musique** », la première cérémonie des « **Social Music Awards** » !

#

CATÉGORIES

- ARTISTE DE L'ANNÉE
- GROUPE OU ENSEMBLE DE L'ANNÉE
- ARTISTE OU GROUPE RÉVÉLATION DE L'ANNÉE
- LABEL / ARTIST SERVICES COMPANY DE L'ANNÉE
- RÉSEAU SOCIAL DE L'ANNÉE
- AGENCE SOCIAL MEDIA DE L'ANNÉE
- DISPOSITIF SOCIAL MEDIA DE L'ANNÉE
- VIDÉOCLIP DE L'ANNÉE
- VISUEL EP OU ALBUM DE L'ANNÉE
- PODCAST DE L'ANNÉE
- WEB SÉRIE OU WEB CHANNEL DE L'ANNÉE
- COLLABORATION & INFLUENCE DE L'ANNÉE
- PROMOTION OU LIVE EXPERIENCE DE L'ANNÉE
- START-UP DE L'ANNÉE



RÉCOMPENSES

- # Les lauréat.e.s remportent un trophée physique
- # La reconnaissance des professionnel.les du secteur
- # La mention de cette distinction pourra être utilisée sur tous leurs supports de communication sans limite de temps
- # Un relais médiatique assuré par les différents partenaires des Social Music Awards

JURY 2020

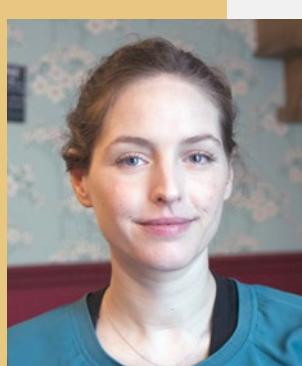
Le jury paritaire est composé de créatifs/ves, d'expert.e.s en marketing, médias sociaux, stratégie digitale, distribution numérique et en innovation technologique.



Solène LORY - Présidente
Head of label and artist relations
Youtube France



Thomas JAMET
Président Directeur Général
IPG Mediabrands France



Emily GONNEAU
Co-fondatrice et directrice
Nüagency



Yves-Michel AKLÉ
Fondateur de Social Music Café
& Creative Director chez Artfluence



Carole BOINET
Rédactrice en chef adjointe
Les Inrocks



Amadou BA
Co-fondateur de Booska-P
& Responsable éditorial

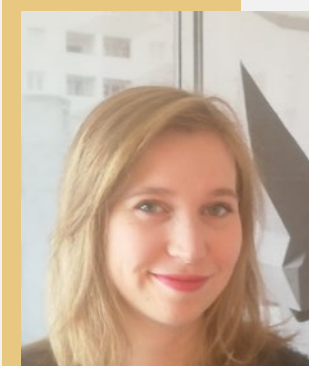


Abigaïl AÏNOUZ
Rédactrice en chef
General Pop

JURY
2020



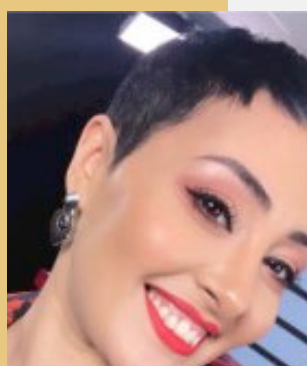
Laurent GARROUSTE
Fondateur du média
« J'ai un pote dans la com »



Lisa AGEEV-LEMAITRE
Chargée des partenariats
et de la communication de l'IRMA



Julien FAIVRE
Head of creative
The Walt Disney Company



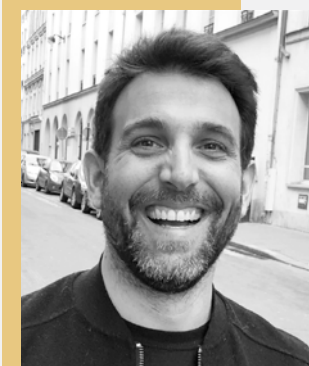
Hedia CHARNI
Animatrice MTV
Consultante music & entertainment



Romain COLIN
Fondateur et Creative Director
Fubiz



Amélie EBONGUÉ
Social Content Stratégist
Fondatrice de attends30secondes



Yvan BOUILLET
Fondateur de The Lynk
Expert en innovation

NOMINATIONS 2020

COMITÉ DES NOMINATIONS

La sélection des nommé.e.s soumise aux délibérations du jury est établie par Yves-Michel Aklé et Emily Gonneau à partir des propositions des membres de Social Music Café et Nüagency, des candidatures reçues via le formulaire prévu à cet effet ainsi que des propositions d'un comité des nominations composé d'experts de la création, de l'innovation technologique et de la communication. Les nommés seront au nombre de 3 ou 4 maximum par catégorie.



Mélanie ARRÈS

Co-fondatrice & Directrice Générale
Sonorium



Maxime FAGET

Co-fondateur Blockchain My Art
& du Festival SeaNaps



Amandine FILLION

Social Media Manager
Podcaster « Tu peux être qui tu veux »



Thomas KOFFI

Coordinateur
Réseau des Musiques Actuelles de Paris



Marion DUCHEMIN

Gérante
Mercury Marketing & Content Media



Flavien DEFRAIRE

Podcaster « Le son dopamine »
Expert Musiques et Marques

CANDIDATER

QUI PEUT CANDIDATER ?

- **Les artistes** en solo ou en groupe
- **Labels, sociétés** fournissant des services d'accompagnement aux artistes
- **Les acteurs du spectacle vivant** : tourneurs, festivals, salles de spectacles
- **Les agences** de création et production, communication et marketing digital, les community et social media managers indépendants
- **Les réalisateurs.trices** de vidéoclip et de web série, photographes, graphistes, illustrateurs.trices, créateurs.trices de web channel et de podcast
- **Les innovateurs technologiques** : applications mobiles, réseaux sociaux, plateformes digitales, start-ups
- **Les marques ou institutions** ayant collaboré avec des acteurs de l'industrie musicale au cours d'une opération de communication digitale

[Les inscriptions sont libres et gratuites, aucun frais n'est à prévoir pour les candidat.e.s et les lauréat.e.s]

RETROPLANNING

Pour la première édition des « **Social Music Awards 2020** », la période de sélection concerne les opérations social media et innovations technologiques dont le lancement a été effectué entre le **01/09/2019** et le **30/09/2020**.

A/ 15 octobre 2020

> Ouverture de l'appel à candidatures via notre formulaire en ligne

B/ 13 novembre 2020 à 23:59

> Clôture de l'appel à candidatures

C/ 25 novembre 2020

> Annonce des nommé.e.s

D/ 10 décembre 2020

> Annonce du Palmarès en ligne sur socialmusicawards.com

REMP LISSEZ LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

L'ASSOCIATION

Avec la création de l'association loi 1901 et de l'évènement « Social Music Awards » en 2020, nous souhaitons avec cet espace ouvert à toutes et à tous :

- **Valoriser la créativité et l'innovation** des acteurs de l'industrie musicale
- **Challenger et motiver** la nouvelle génération de créatifs et d'entrepreneur.e.s de la musique
- **Inspirer les artistes** dans le choix de leurs partenaires et de leur stratégies de communication, quelque soit leur style ou leur degré de notoriété.

#

LES BÉNÉFICES

- **Contribuer à l'organisation** et au rayonnement des « Social Music Awards »
- **Un accès privilégié aux meet-ups** réservés aux membres de l'association « Social Music Awards »
- **Une invitation** à participer à des conférences partenaires
- **Des offres commerciales exclusives** sur des biens, services ou évènements de nos partenaires
- **Le partage d'expériences** et de ressources avec d'autres acteurs de la filière



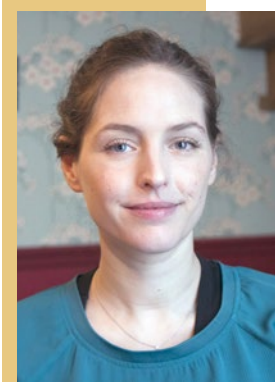
MEMBRES FONDATEURS



YVES-MICHEL AKLÉ

Fondateur et rédacteur en chef de **Social Music Café**, le média dédié aux opérations social media créatives, aux marketing digital et aux innovations technologiques de l'industrie musicale. En tant que **manager, producteur et éditeur d'artistes** multi-récompensés (3 Victoires de la musique, 4 NRJ Music Awards, 1 World Music Award, 1 Prix de la SACEM, ...), son expertise couvre les différents aspects du développement de talents et de la production de contenus via l'agence **Artfluence.fr**.

Il est également titulaire d'un Master 2 Entrepreneuriat Social et Culturel et d'une certification de Social Media Manager décernée par le CFPJ de Paris (Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes).



EMILY GONNEAU

Franco-Britannique et diplômée de SciencesPo Paris. Après 4 ans en label (Londres & Paris) elle prend le large pour fonder **Unicum Music** (management d'éditions musicales et label) puis **Nüagency**, agence de stratégie et communication digitale spécialisée musique et culture.

Elle a fondé **La Nouvelle Onde** afin d'identifier la génération montante de pros de la filière musique en France. Emily est aussi Experte sur le programme européen **JUMP** et membre du comité éditorial du **MaMA Festival & Convention**. Elle est également Maîtresse de Conférences Associée à La Sorbonne et l'autrice du livre "**L'Artiste le Numérique et la Musique**" paru aux éditions **IRMA**.

REJOIGNEZ-NOUS POUR FAIRE VIVRE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE LA CRÉATION,
L'INNOVATION ET LA COMMUNICATION DIGITALE AU SEIN DE L'INDUSTRIE MUSICALE.

LES PARTENAIRES



ARTFLUENCE





CONTACT

contact@socialmusicawards.com

www.socialmusicawards.com

RÈGLEMENT

SOCIAL MUSIC AWARDS ÉDITION 2020

ARTICLE 1 -

Les Social Music Awards est une cérémonie de remise de prix qui a pour ambition de célébrer la création, l'innovation et la communication digitale de l'industrie musicale.

ARTICLE 2 -

Les Social Music Awards est un évènement porté par une association de loi 1901 fondée par Yves-Michel Aklé et Emily Gonneau.

ARTICLE 3 -

La liste des acteurs de l'industrie musicale et de leurs partenaires pouvant participer aux Social Music Awards est la suivante :

Les artistes en solo ou en groupe

Labels, sociétés fournissant des services d'accompagnement aux artistes

Les acteurs du spectacle vivant : tourneurs, festivals, salles de spectacles

Les agences de création et production, communication et marketing digital, les community et social media managers indépendants

Les réalisateurs.trices de vidéoclip et de web série, photographes, graphistes, illustrateurs.trices, créateurs.trices de web channel et de podcast

Les innovateurs technologiques : applications mobiles, réseaux sociaux, plateformes digitales, start-ups

Les marques, influenceurs.ceuses ou institutions ayant collaboré avec des acteurs de l'industrie musicale au cours d'une opération de communication digitale

ARTICLE 4 -

L'inscription pour la première édition est gratuite. Pour participer il faut remplir le formulaire en ligne et fournir les fichiers/documents demandés. Les finalistes ou lauréats du concours s'engagent à communiquer sur leurs réseaux sociaux à propos de leur sélection en tant que finaliste ou de leur victoire.

ARTICLE 5 -

Les candidats peuvent concourir à plusieurs Awards parmi la liste des catégories suivantes :

Artiste l'Année

L'artiste solo qui aura fait preuve de créativité, de régularité et d'authenticité dans sa relation avec ses fans sur les réseaux sociaux.

Groupe ou ensemble de l'Année

Le groupe ou ensemble d'artistes qui aura fait preuve de créativité, de régularité et d'authenticité dans sa relation avec ses fans sur les réseaux sociaux.

Artiste ou Groupe Révélation de l'Année

L'artiste ou groupe indépendant ou signé en label qui a déjà sorti au moins un album ou un EP et donc les ventes ou équivalent ventes n'ont pas dépassé les 50 000 exemplaires et qui aura fait preuve de créativité, d'originalité et d'authenticité dans sa relation avec ses fans sur les réseaux sociaux.

Label / Artist Services Company de l'Année

Le label, la structure d'Artist Services qui aura fait le plus preuve de créativité dans la communication digitale de l'accompagnement d'au moins 3 artistes ou un minimum de 3 opérations au cours d'une année.

Réseau Social de l'Année

Le réseau social ou la plateforme digitale qui aura fait preuve de créativité et développé des opérations ou fonctionnalités pour favoriser l'exposition de la musique et des artistes sur sa plateforme.

Agence Social Media de l'Année

L'agence de création, de production de contenus, de communication, de marketing digital, le ou la community manager ou social media manager indépendant.e à l'origine d'une opération ou production créative marquante au cours de la période de sélection.

Dispositif Social Media de l'Année

Le dispositif d'activation, de communication ou de lancement le plus créatif et engageant de l'année.

Lauréat.e.s : Les candidat.e.s à cet Award devront indiquer un maximum de 5 partenaires (artiste, label /artist services company, management, agence , partenaire media ou technologique). Les différents partenaires de la stratégie récompensée feront partie des récipiendaires du prix.

Videoclip de l'Année

Le vidéoclip qui aura marqué l'année par son esthétisme, son scénario, sa réalisation technique ou sa viralité

Lauréat.e.s : le réalisateur ou la réalisatrice et l'artiste

Visuel EP ou Album

Le visuel d'un album ou d'un EP le plus esthétique, créatif ou audacieux sorti dans le commerce au cours de la période de sélection

Lauréat.e.s : l'artiste et le photographe ou le graphiste ou l'illustrateur.trice

Podcast de l'Année

Lauréat.e : l'animateur.trice du podcast

Web Série ou Web Channel de l'Année

La web série ou la plateforme thématique sur les réseaux sociaux (chaine Youtube, profil Instagram, etc...) sur l'univers de la musique avec une identité visuelle et une ligne éditoriale spécifique. Lauréat.e.s : l'artiste et le réalisateur ou réalisatrice de la web série / Le créateur.trice (ou agence conceptrice de la web channel)

Collaboration & Influence de l'Année

La collaboration la plus créative, improbable ou audacieuse de l'année entre un.e artiste et une marque, un.e autre artiste, un(e) influenceur/ceuse hors musique ou une organisation.

Lauréat.e.s : l'Artiste et la marque ou l'influenceur/euse ou l'institution

Promotion ou Expérience Live de l'Année

La stratégie Social Media la plus créative mise en oeuvre par une structure du spectacle vivant (production de spectacles, organisation de festivals, exploitation de salles, etc...) pour attirer du public à son concert ou faire vivre une expérience aux spectateurs.

Lauréat.e.s : l'artiste, la société de production du spectacle et l'agence ou partenaire technologique

Start-Up de l'Année

L'innovation qui repose sur une technologie et qui facilite la relation entre les différents acteurs (artistes, public, labels, marques, médias, ...).

Lauréat.e.s : la société porteuse du projet.

ARTICLE 6 -

Pour participer les candidats devront remplir le formulaire accessible via ce lien : <http://www.socialmusicawards.com/candidater> et fournir les informations suivantes :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Nom d'artiste ou de la structure :

Téléphone :

E-mail :

Cocher les cases du ou des Awards pour le(s)quel(s) vous souhaitez candidater.

Vous pouvez candidater à plusieurs Awards.

Nom de l'opération, de l'innovation ou du contenu :

Partenaires (créatifs / techniques / promotionnels) :

Problème posé et objectif recherché :

Descriptif du dispositif (500 mots maximum) :

Publics concernés :

Indiquer l'adresse de vos 3 principaux réseaux sociaux :

Les Résultats (statistiques, retombées médiatiques)

Cocher la case : déclaration sur l'honneur de non falsification des statistiques produites et de n'enfreindre aucune réglementation légale et sociale en vigueur

Cocher la case : acceptation que les éléments soient communiqués au public pour la promotion de l'évènement.

Cocher la case : je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement

ARTICLE 7 -

Pour étayer leur cas / dispositif les candidats seront amenés à fournir les documents ou fichiers suivants par mail à l'adresse suivante :

candidature@socialmusicawards.com

- Fichier numérique uniquement PDF
- Photos
- Vidéos (.mov ou .mp4)
- Audio (mp3)
- Articles et/ou revue de presse (pdf seulement)
- Bilan statistique

ARTICLE 8 -

Les dossiers d'inscription devront être adressés à l'association des Social Music Awards via le formulaire en ligne ainsi que les fichiers et documents demandés à l'adresse candidature@socialmusicawards.com selon le calendrier défini par l'association Social Music Awards.

15 octobre 2020

Ouverture de l'appel à candidatures via notre formulaire en ligne

13 novembre 2020 à 23:59

Clôture de l'appel à candidatures

25 novembre 2020

Annonce des nommé.e.s

10 décembre 2020

Annonce du Palmarès sur internet

ARTICLE 9 -

Pour la première édition des « Social Music Awards 2020 », la période de sélection concerne les opérations social media et innovations technologiques dont le lancement a été effectué entre le 01/09/2019 et le 30/09/2020

ARTICLE 10 -

Le jury désigne le ou la lauréat.e de chaque Award suite à un vote après délibération au cours d'une demi-journée en présentiel ou par visioconférence. Le jury paritaire est composé de créatifs/ves, d'expert.e.s en marketing, médias sociaux, stratégie digitale, distribution numérique et en innovations technologiques. Le ou la candidat.e ayant obtenu le plus de suffrages remporte l'Award.

En cas d'égalité, la voix du Président ou de la Présidente du jury sera prépondérante. Les membres du jury s'abstiennent de voter pour les projets dans lesquels leur entreprise, leur agence ou leurs artistes sont impliqués. À titre exceptionnel et en concertation avec les membres du bureau de l'association, le jury peut attribuer un Award d'honneur ou créer une catégorie spécifique.

ARTICLE 11 -

Pour chaque projet, le jury s'attachera à juger :

La qualité du storytelling mis en oeuvre par rapport à l'objectif souhaité

La créativité du dispositif

La qualité d'exécution

Le degré d'innovation technologique

L'ampleur des retombées médiatiques et social media

Le taux de conversion constaté

ARTICLE 12 -

Les membres du jury sont désignés par les membres fondateurs de l'association Social Music Awards

ARTICLE 13 -

La sélection des finalistes soumise aux délibérations du jury est établie par Yves-Michel Aklé et Emily Gonneau à partir des propositions des membres de Social Music Café et Nüagency, des candidatures reçues via le formulaire prévu à cet effet ainsi que des propositions d'un comité des nominations composé d'experts de la création, de l'innovation technologique et de la communication.

ARTICLE 14 -

Les nommés sont encouragés à communiquer à propos de leur nomination ou de leur victoire sur leurs réseaux sociaux.

ARTICLE 15 -

L'annonce des lauréats se déroulera lors d'une cérémonie par visioconférence.

Les lauréat.e.s recevront un diplôme en version numérique, ils / elles pourra récupérer le trophée physique sur simple demande auprès de l'organisation des Social Music Awards.

ARTICLE 16 -

Les lauréat.e.s remporteront un trophée physique choisi par les membres fondateurs de l'association « Social Music Awards »

La mention de cette distinction pourra être utilisée sur tous leurs supports de communication sans limite de temps

Un relais médiatique sera assuré par les différents partenaires des Social Music Awards

ARTICLE 17 -

Tout litige né au cours de la procédure de candidature et de l'attribution des Awards sera géré par les membres fondateurs de l'association les Social Music Awards.

www.socialmusicawards.com

contact@socialmusicawards.com